



VILLE DU BOUSCAT

DOSSIER N° 5 :

AVENANT N°1 AU BAIL ADMINISTRATIF
SIGNE ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION LE PATIO

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Décembre 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Décembre 2015

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. FARGEON), Nancy TRAORE (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absent :

Secrétaire : MME AUDEBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

DOSSIER N° 5 : **AVENANT N°1 AU BAIL ADMINISTRATIF SIGNE ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE PATIO**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

« Soutenir l'économie et l'emploi » est l'une des grandes priorités structurantes de la Ville du Bouscat avec une double ambition affichée, à savoir :

- stimuler toutes les initiatives économiques et commerciales,
- mutualiser les initiatives des acteurs et structures en charge de l'emploi.

Pour traduire ces nouvelles orientations politiques et stratégiques entérinées par le Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014, une feuille de route a été élaborée. Un schéma de développement économique a été par ailleurs entériné par le Conseil Municipal le 13 octobre dernier.

La création d'un tiers lieu figurait en première place des projets à conduire sur la période 2015/2020. A l'initiative de la mairie, une association de coworkers s'est peu à peu constituée. L'association le Patio est née le 8 décembre 2014 et a été déclarée en Préfecture le 20 février 2015. Elle est aujourd'hui représentée par Mme Sonia TEBESSI en tant que présidente.

Le 17 mars 2015, le conseil municipal du Bouscat adoptait plusieurs documents encadrant les relations entre la Ville et l'association le Patio et notamment :

- une convention de partenariat, permettant à l'association le Patio de solliciter annuellement une subvention communale au titre des engagements pris vis à vis de la Ville,
- un bail administratif correspondant à la mise à disposition à titre onéreux de l'espace de coworking.

Aujourd'hui avec 24 adhérents, le succès du Patio est réel. Les membres de l'association souhaitent poursuivre le développement de l'espace de coworking et pour cela a besoin de surfaces complémentaires. C'est ainsi qu'à compter du mois de mars sera mis à disposition du Patio les surfaces de bureaux aujourd'hui occupés par le service Economie, Entreprises et Emploi, à savoir 37,60 m2, portant la surface totale mise à disposition du Patio à 324,90 m2. Ce service sera relocalisé dans les bureaux de l'Hôtel de Ville.

C'est pourquoi il est nécessaire de revoir par voie d'avenant n° 1 les termes du bail administratif conclu entre la Ville et l'association Le Patio. Cet avenant précisera également les conditions financières de mise à disposition de cet équipement pour l'année 2015 en tenant compte d'une ouverture plus tardive que celle initialement prévue lors de la délibération du 17 mars 2015.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date des 17 mars 2015 et 13 octobre 2015,

VU le projet d'avenant n° 1 est annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR
3 ABSTENTIONS (M. CATARD, MME LAYAN, M. BROQUAIRE)

Article 1 : Adopte le projet d'avenant n° 1 au bail administratif conclu entre la Ville et l'association Le Patio,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à le notifier à la Présidente de l'association, Mme Sonia TEBESSI,

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 75.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small tail.

Patrick BOBET

